La migration en chiffres et en droits

2022 | Cahier du rapport annuel

MYRIA
Centre fédéral Migration

Population et mouvements

© Viktor Toader

Dans ce cahier, Myria se focalise sur...

La population au 1er janvier 2021
Les personnes résidant en Belgique selon leur nationalité (Belge ou non), leur origine (nationalité à la naissance ou nationlaité des parents), le pays de naissance (Belgique ou à l'étranger) | pg. **5**

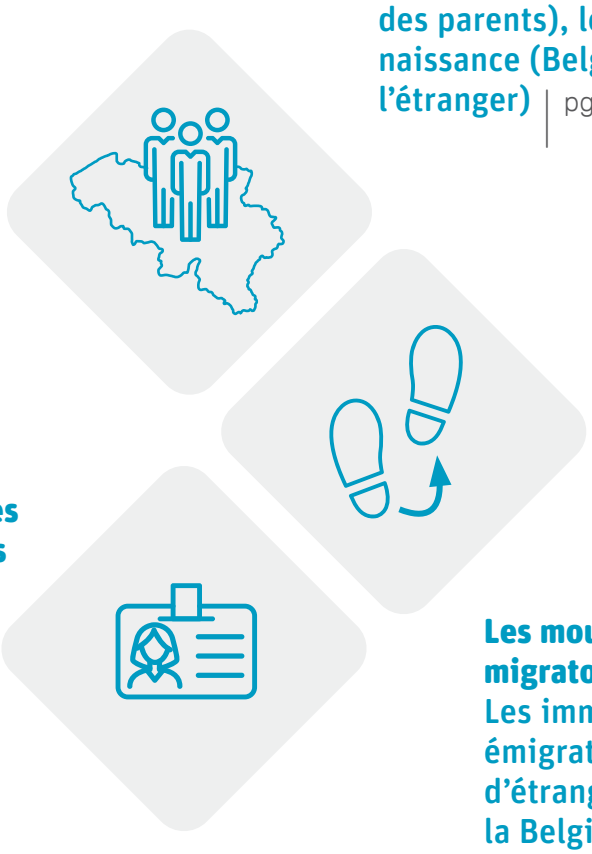

Les premiers titres de séjour délivrés en 2020
Qui a obtenu en 2020 un titre de séjour pour la première fois en Belgique et pour quel motif migratoire ? | pg. **12**

Les mouvements migratoires en 2020
Les immigrations et les émigrations de Belges et d'étrangers vers et depuis la Belgique.
Une diminution due à la pandémie en 2020 | pg. **8**

La population étrangère fait référence aux personnes étrangères présentes sur un territoire donné, à une date précise. Il s'agit d'une « photographie » de la population à un moment précis.

Les critères choisis pour étudier la population peuvent être divers : la première nationalité, la nationalité actuelle, le pays de naissance. La première section de ce cahier porte sur **la population résidant en Belgique, selon ces différents critères** (les données les plus récentes se réfèrent au 1er janvier 2021).

Les mouvements migratoires sont les entrées (immigrations) et sorties (émigrations) de personnes sur le territoire concerné, au cours d'une période donnée. Elle renvoie donc plutôt à un « film » des mouvements ayant eu lieu au cours d'une année, par exemple.

La deuxième section de ce cahier présente ces mouvements migratoires à travers **les immigrations et émigrations** enregistrées dans le Registre national.

La troisième section de ce cahier porte également sur les mouvements de population à travers **le nombre de premiers titres de séjour** délivrés à des personnes étrangères par l'Office des étrangers. Pour ces deux aspects, les données les plus récentes se réfèrent à l'année 2020.

Définition des groupes de nationalité

Les **pays de l'UE-15** sont jusque fin 2020 l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les chiffres de l'UE-15 portent sur l'UE-15 hormis la Belgique. À partir du 1er janvier 2021, on parle de l'UE-14.

Les **treize nouveaux États membres** de l'UE sont : la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie et la Croatie.

Les **ressortissants de pays tiers** regroupent tous les autres pays du monde non-inclus dans l'UE. Dans ce groupe, une distinction est parfois faite en utilisant la notion de **pays européens hors UE**. Il s'agit de : l'Albanie, Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Liechtenstein, Monaco, la Moldavie, la Macédoine, le Monténégro, la Norvège, la Russie, Saint-Marin, la Serbie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.

Deux sous-régions en Asie sont distinguées : l'Asie occidentale et l'Asie orientale. L'Asie orientale correspond aux sous-régions que les Nations Unies nomment l'Asie de l'Est (Chine, Corée, Japon, ...) et l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, ...). L'Asie occidentale reprend, quant à elle, les sous-régions d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, ...), d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh, Inde, Iran, Pakistan, ...) et d'Asie de l'Ouest (Arménie, Irak, Israël, ...).

La situation du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Cependant, une période de transition allant du 1er février au 31 décembre 2020 a été convenue et durant celle-ci, la législation européenne sur la libre circulation des citoyens de l'UE a continué à s'appliquer pleinement, bien que le Royaume-Uni ne soit plus un État membre de l'UE. Dans ce contexte, les statistiques présentées dans les différents cahiers du rapport incluent le Royaume-Uni dans l'UE-15/l'UE-28 jusqu'au 31 décembre 2020. Pour les statistiques déjà disponibles à partir du 1er janvier 2021, le Royaume-Uni est présenté comme faisant partie des pays tiers, et l'UE concerne alors les pays de l'UE-14 ou de l'UE-27.

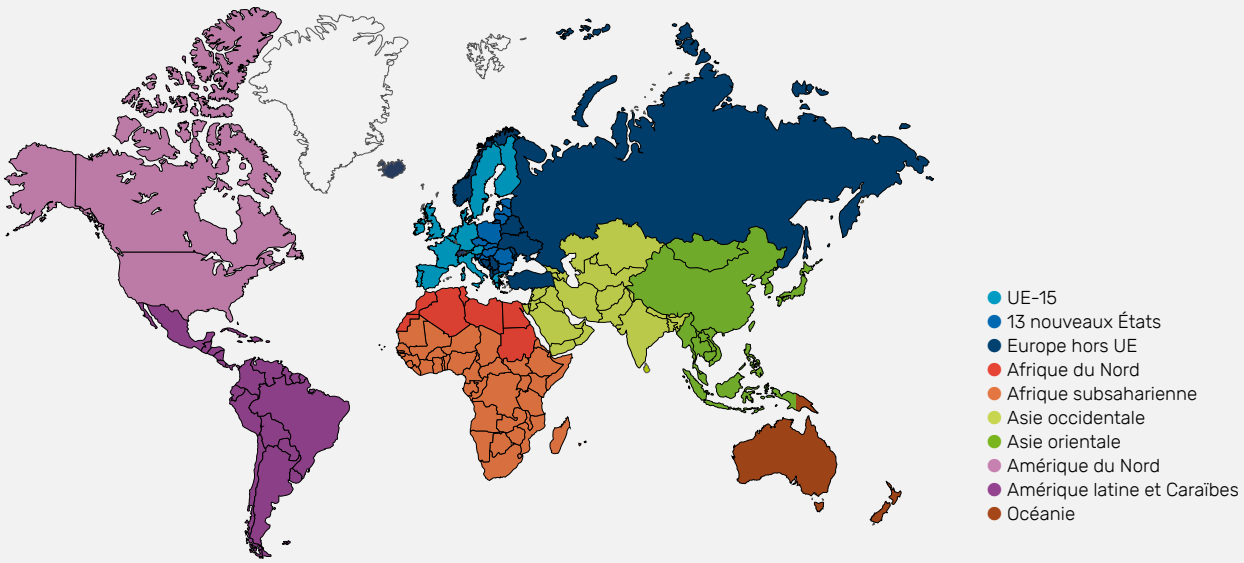

Population

La population résidant en Belgique : nationalité et origine

La population totale résidant en Belgique au 1er janvier 2021 peut être appréhendée à travers trois composantes :

Belges d'origine belge (7.753.000 personnes)	+	Belges d'origine étrangère (2.320.385 personnes)	+	Non Belges (étrangers) (1.447.853 personnes)	=	Population totale (11.521.238 personnes)

La catégorisation de l'origine utilisée par Statbel repose sur trois indicateurs :

- **La nationalité actuelle de l'individu**, qui détermine si la personne est belge ou étrangère
- **La première nationalité enregistrée de l'individu***
- **La première nationalité enregistrée des parents de l'individu** (lorsque cette information est disponible dans le Registre national)

» Sur la méthodologie utilisée, voir Statbel, Origine : Documentation, https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/origine#documents

La population de nationalité étrangère ou celle d'origine étrangère ne représente pas le même concept que celui de population immigrée. Ce dernier fait référence à l'historique migratoire de la personne, et non pas à son origine. Il se base sur le pays de naissance et regroupe donc toutes les personnes nées hors du territoire belge. Ces personnes peuvent donc être soit des étrangers nés à l'étranger, soit des Belges nés en dehors de la Belgique.

**La première nationalité enregistrée représente la nationalité consignée au moment de la première inscription de la personne dans le Registre national belge. Dans la plupart des cas, cette première nationalité enregistrée est la nationalité à la naissance de la personne. Dans la suite de ce cahier, c'est le terme de « première nationalité » qui sera employé.*

Source : Statbel

Composition de la population au 1er janvier 2021

Le 1er janvier 2021, 11.521.238 personnes résidaient officiellement en Belgique, dont **1.447.853 étrangers** et **10.073.385 Belges**. Parmi ces derniers, la grande majorité (**7.753.000 personnes**) **étaient d'origine belge**, tandis que **2.320.385 étaient d'origine étrangère**.

Composition de la population de Belgique, au 1er janvier 2021

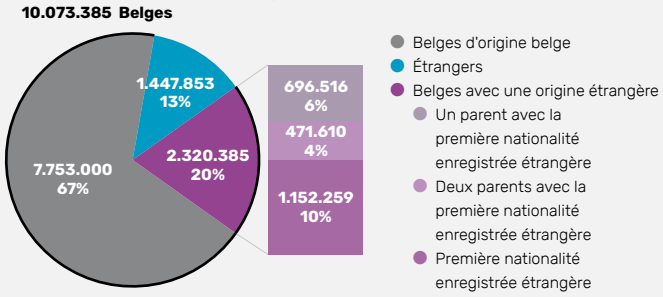

La catégorie des Belges d'origine étrangère regroupe les personnes dont la nationalité actuelle est belge et soit :

- leur première nationalité enregistrée est étrangère (**1.152.259 personnes**, soit 10% de la population)
- leur première nationalité enregistrée est belge et la première nationalité enregistrée de l'un des parents est étrangère (**696.516 personnes**, soit 6% de la population) ou la première nationalité des deux parents est étrangère (**471.610 personnes**, soit 4% de la population).

13% de la population en Belgique a une nationalité étrangère. Parmi elle, 62% sont des européens (UE-27)

10% de la population en Belgique est de nationalité belge, mais dont la première nationalité enregistrée est étrangère. Parmi cette population, 71% sont originaires d'un pays tiers

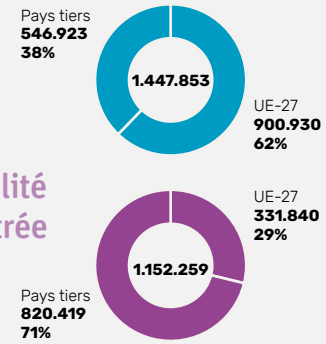

Les statistiques présentées ici (1er janvier 2021) incluent le Royaume-Uni dans les pays tiers

Source : Statbel

La nationalité étrangère: première nationalité et nationalité actuelle

23% des habitants en Belgique ont une première nationalité étrangère. Parmi ces 2.600.112 personnes, un peu moins de la moitié sont devenus belges, les autres ont une nationalité étrangère.

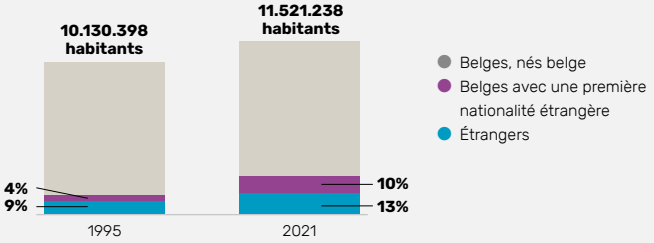

Au 1er janvier 2021, sur 10 habitants en Belgique, un a une nationalité étrangère, un a une première nationalité étrangère mais est devenu belge, et les 8 restants sont des Belges dont la première nationalité est belge.

Étrangers et Belges avec une première nationalité enregistrée étrangère

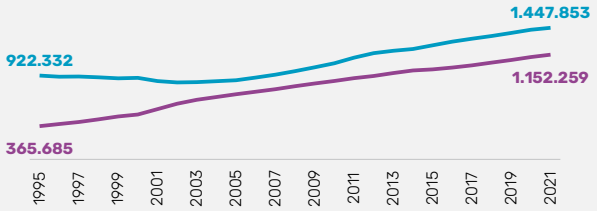

Ces deux groupes de personnes ont augmenté au cours de ces dernières décennies, à un rythme différent :

- Entre 1995 et 2021, le nombre **d'étrangers** a été multiplié par **1,6**. Ils représentaient 9% de l'ensemble de la population résidant en Belgique en 1995, et sont passés à 13% en 2021.
- Quant aux **Belges dont la première nationalité est étrangère**, leur nombre a été multiplié par **3,2** sur la même période. Ils représentaient 4% de la population résidant en Belgique en 1995, et cette proportion est passée à 10% en 2021.

Source : Statbel

Composition de la population dont la première nationalité est étrangère

Les statistiques présentées ici (1er janvier 2021) incluent le Royaume-Uni dans les pays tiers

En Belgique, **la première nationalité de 2.600.112 personnes est étrangère**. Parmi ces personnes, 53% ont comme première nationalité un pays tiers et 47% un pays de l'UE-27. Les caractéristiques de ces groupes sont un peu différentes :

- Parmi les personnes dont la première nationalité est un pays tiers, 60% sont devenus belges, contre 27% pour les citoyens de l'UE.
- On observe légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes originaires des pays tiers, alors que pour les personnes originaires d'un pays de l'UE, il y a autant d'hommes que de femmes.
- La population originaire des pays tiers est en moyenne un peu plus jeune (âge moyen : 37 ans) que la population originaire de l'UE (âge moyen : 42 ans) et que les Belges dont la première nationalité enregistrée est belge (âge moyen : 42 ans également).

2.600.112 résidants dont la première nationalité est étrangère

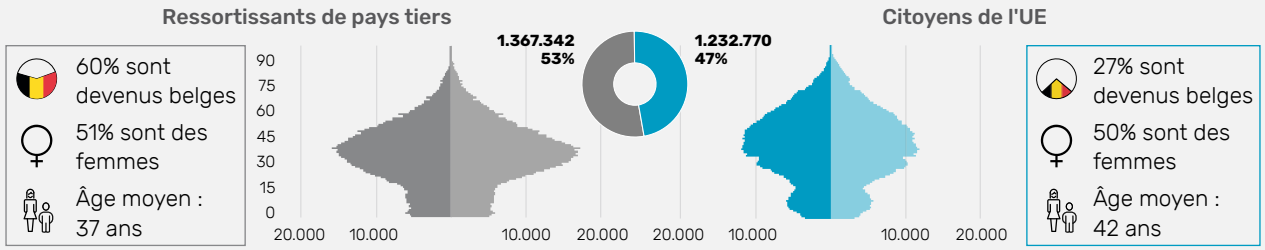

Top-3	Nombre au 1er janvier 2021	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part de ces personnes devenues belges
Maroc	**343.241**	**13,2%**	**73,9%**
Turquie	**161.859**	**6,2%**	**76,2%**
RD Congo	**67.074**	**2,6%**	**66,6%**

Top-3	Nombre au 1er janvier 2021	% sur l'ensemble des personnes dont la première nationalité est étrangère	Part devenue belge
Italie	**277.615**	**10,7%**	**46,3%**
France	**220.179**	**8,5%**	**24,0%**
Pays-Bas	**192.057**	**7,4%**	**20,2%**

Source : Statbel

Le pays de naissance

Sur 11.521.238 résidants en Belgique au 1er janvier 2021, la grande majorité (8.751.175 personnes, soit **76%) n'a pas d'historique migratoire direct, au sens où ces personnes sont nées en Belgique et ont une nationalité belge** (comme première nationalité et nationalité actuelle).
Si l'on examine de plus près l'intersection entre les différents critères de lieu de naissance et de nationalité, voici comment se répartissent les 2.770.063 autres personnes (**24% de la population totale**).

À côté des critères de **nationalité** (première nationalité et nationalité actuelle), on dispose d'autres statistiques. Le **pays de naissance** est le critère qui permet d'étudier la **population immigrée**, c'est-à-dire les individus nés en dehors de la Belgique et résidant actuellement sur le territoire. Il est aussi possible de combiner l'ensemble de ces critères, pour illustrer la diversité des parcours et des histoires migratoires de la population.

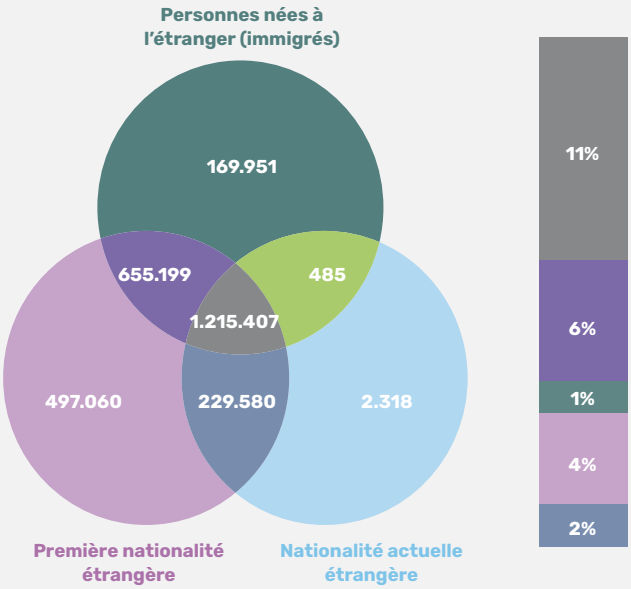

- **1.215.407 personnes** immigrées, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **655.199 personnes** immigrées, dont la première nationalité enregistrée est étrangère, mais dont la nationalité actuelle est belge.
- **485 personnes** immigrées, dont la première nationalité est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (moins de 0,01%).
- **169.951 personnes** immigrées belges (tant de nationalité actuelle, que de première nationalité).
- **497.060 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité est étrangère, mais devenus belges.
- **229.580 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité et la nationalité actuelle, sont toutes deux étrangères.
- **2.318 personnes** nées en Belgique, dont la première nationalité enregistrée est belge, mais qui aujourd'hui ne sont plus belges (0,02%).

Les changements de nationalité interviennent davantage parmi les personnes nées en Belgique

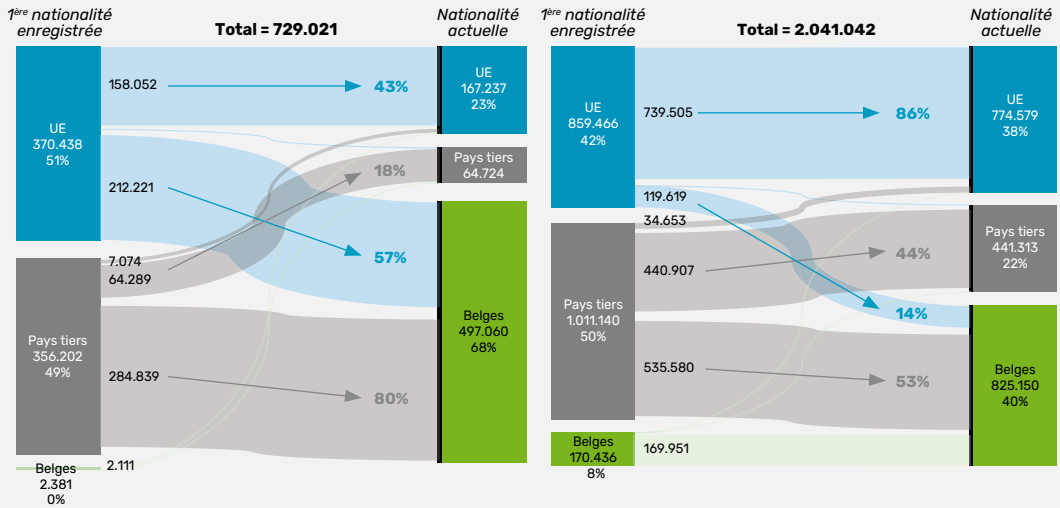

La proportion de personnes devenues belges est plus importante parmi les personnes nées en Belgique, tant pour les personnes originaires d'un pays de l'UE que d'un pays tiers :

- Parmi les citoyens de l'UE nés en Belgique et résidant actuellement en Belgique, 57% sont devenus belges. Pour les ressortissants de pays tiers, ce chiffre grimpe à 80% (18% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 2% une autre nationalité UE).
- Parmi les citoyens de l'UE nés à l'étranger et résidant actuellement en Belgique, 14% sont devenus belges. Concernant les ressortissants de pays tiers, 53% sont devenus belges (44% ont conservé une nationalité de pays tiers, et 3% une autre nationalité UE).

Source : Statbel

Mouvements migratoires

Mouvements migratoires des étrangers et des Belges

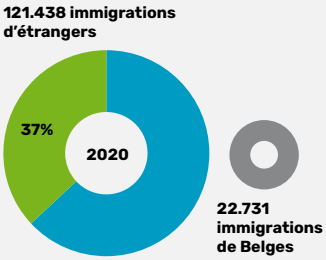

En 2020, 121.438 immigrations étrangères ont été enregistrées en Belgique, contre 73.108 émigrations. Ces mouvements migratoires vers le territoire belge et au départ de celui-ci concernent davantage les citoyens de l'UE que les ressortissants de pays tiers (63% d'UE pour les immigrations et 73% pour les émigrations). Les Belges effectuent également des mouvements migratoires : en 2020, 22.731 entrées ont été comptabilisées contre 29.305 départs.

Les statistiques présentées ici (mouvements jusqu'au 31 décembre 2020) incluent le Royaume-Uni dans les pays de l'UE-28

Ressortissants de pays tiers

44.880 immigrations

19.876 émigrations

Citoyens UE

76.558 immigrations

53.232 émigrations

Belges

22.731 immigrations

29.305 émigrations

En 2020, pour les ressortissants de pays tiers, 10 entrées sur le territoire belge sont enregistrées, pour 4 départs, contre 10 pour 7 en ce qui concerne les citoyens UE. Pour les Belges, pour 10 entrées, ce sont 13 départs qui ont eu lieu.

Évolution des mouvements migratoires ces vingt dernières années

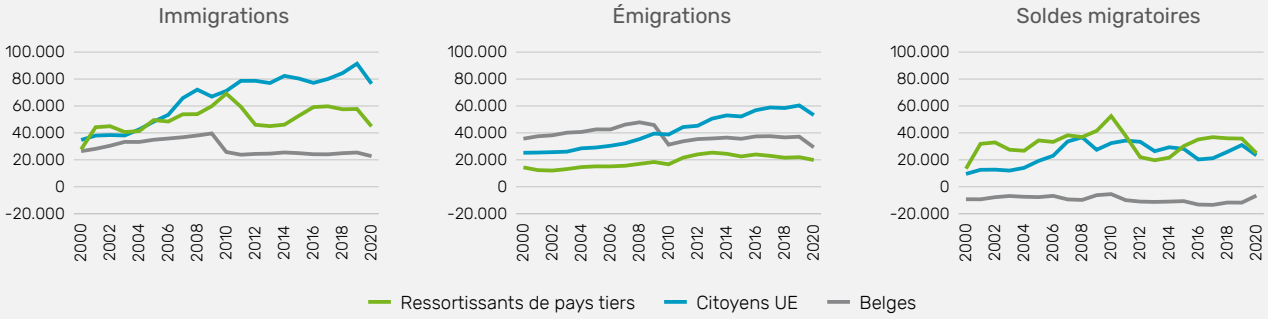

Depuis le début des années 2000, les immigrations étrangères indiquent globalement une tendance à la hausse. C'est particulièrement le cas des citoyens UE dont les entrées sur le territoire belge ont été multipliées par 2,4 entre 2001 et 2019, au gré des entrées successives de nouveaux États dans l'UE. Pour les ressortissants de pays tiers, cette hausse est moins prononcée : leurs immigrations ont été multipliées par 1,3 sur la même période, et, entre 2012 et 2014, on observe même un net recul. Pour ces deux catégories d'étrangers, le solde migratoire reste largement positif, avec des niveaux relativement similaires (entre 20.000 et 40.000 chacun ces dernières années). La mobilité des Belges est quant à elle restée stable, avec environ 25.000 entrées pour 37.000 sorties, donnant lieu à un solde migratoire négatif.

Immigrations en 2020 selon la nationalité, l'âge et le sexe

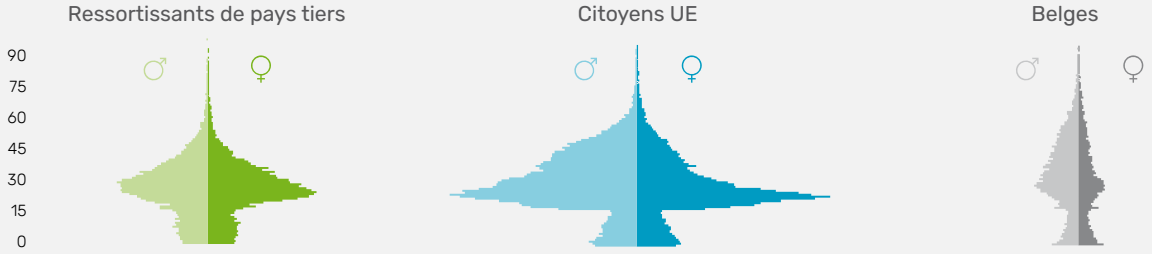

Les immigrants arrivés en Belgique en 2020 sont essentiellement des jeunes adultes, quelle que soit la nationalité. Ce constat est particulièrement important pour les citoyens de l'UE, qui représentent les entrées les plus importantes. Les jeunes hommes (âgés de 20 à 45 ans) de nationalité UE représentaient 20% de l'ensemble des arrivées. La proportion de femmes est variable d'un groupe à l'autre : 38% pour les immigrations de Belges, 43% pour les citoyens UE et 51% pour les ressortissants de pays tiers.

Source : Statbel

Définitions

- Au niveau belge, les statistiques sur les **immigrations** incluent les immigrations déclarées des personnes qui viennent résider en Belgique pour plus de 3 mois, les changements de registre ainsi que les personnes réinscrites alors qu'elles avaient été radiées du Registre national. Les changements de registre concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre. Il s'agit essentiellement des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou autorisées à séjourner en Belgique sur une autre base. Les demandeurs d'asile n'intègrent donc les statistiques des immigrations que lorsque et s'ils sont reconnus. En 2020, ces changements de registre représentaient 7% des immigrations d'étrangers.
- Les statistiques sur les **émigrations** incluent principalement les émigrations déclarées ainsi que les personnes radiées du Registre national, en raison de leur absence constatée par les autorités communales.
- Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrations) et les sorties (émigrations) d'un territoire donné.

Tableau de synthèse sur les mouvements migratoires des étrangers et des Belges

	Total étrangers (citoyens UE et ressortissants de pays tiers)			Belges		
	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire	Immigrations	Émigrations	Solde migratoire
2010	**140.384**	**55.458**	**84.926**	**25.804**	**31.261**	**-5.457**
2011	**137.698**	**65.649**	**72.049**	**23.810**	**33.773**	**-9.963**
2012	**124.692**	**69.288**	**55.404**	**24.403**	**35.409**	**-11.006**
2013	**122.028**	**75.934**	**46.094**	**24.617**	**35.880**	**-11.263**
2014	**128.443**	**77.478**	**50.965**	**25.483**	**36.497**	**-11.014**
2015	**133.069**	**74.720**	**58.349**	**24.963**	**35.640**	**-10.677**
2016	**136.323**	**80.856**	**55.467**	**24.157**	**37.389**	**-13.232**
2017	**139.818**	**81.825**	**57.993**	**24.100**	**37.557**	**-13.457**
2018	**141.951**	**80.053**	**61.898**	**24.943**	**36.661**	**-11.718**
2019	**149.174**	**82.374**	**66.800**	**25.417**	**37.186**	**-11.769**
2020	**121.438**	**73.108**	**48.330**	**22.731**	**29.305**	**-6.574**

Impact de la pandémie de Covid-19 sur les migrations en Belgique

En 2020, les mouvements migratoires des étrangers et des Belges ont diminué en raison des restrictions en matière de mobilité internationale imposées par les États pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Ces restrictions ont touché tant les immigrations vers la Belgique que les émigrations vers l'étranger, pour l'ensemble des groupes de nationalité.

Immigrations en 2019 et 2020

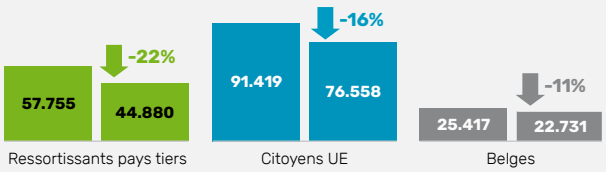

Émigrations en 2019 et 2020

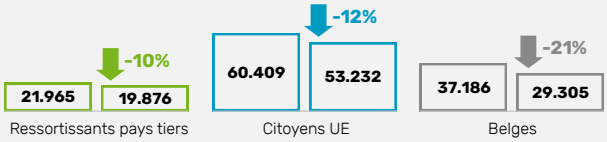

- Pour les **ressortissants de pays tiers**, la diminution des immigrations (-22%) a été plus importante que celle des émigrations (-10%). Ces différences sont encore plus marquées pour certaines nationalités. Les immigrations d'Afghans par exemple ont chuté de 31% et celles des Indiens ou des Chinois de plus de 40%.
- Les effets de la pandémie sur la mobilité des **citoyens de l'UE** ont été plus modérés : 16% d'immigrations et 12% d'émigrations de moins qu'en 2019. Ces diminutions ne sont pas uniformes selon la nationalité, en particulier pour les entrées. Les immigrations de Roumains affichent par exemple un recul de 23% contre seulement 8% pour les Français.
- Les **Belges** ont également réduit leur mobilité en 2020, mais davantage au niveau des départs (-21%) que des arrivées (-11%). Cette tendance est inversée par rapport à ce qui est observé pour les étrangers car, durant les périodes de restriction de voyage, les Belges ont plus facilement rejoint leur pays que les étrangers.

Source : Statbel

Caractéristiques des principaux mouvements d'immigration vers la Belgique en 2020

63% des immigrations étrangères proviennent d'un pays de l'UE, 6% d'un pays européen hors UE. 14% concernent le continent africain et 12% le continent asiatique. Parmi les principales nationalités, la Roumanie arrive en tête de classement avec 17.851 immigrations, soit 15% de l'ensemble des immigrations étrangères. Viennent ensuite la France, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne et la Bulgarie. Ce n'est qu'en 7ème position qu'arrive la première nationalité hors UE : le Maroc, qui représente 4% de l'ensemble des immigrations.

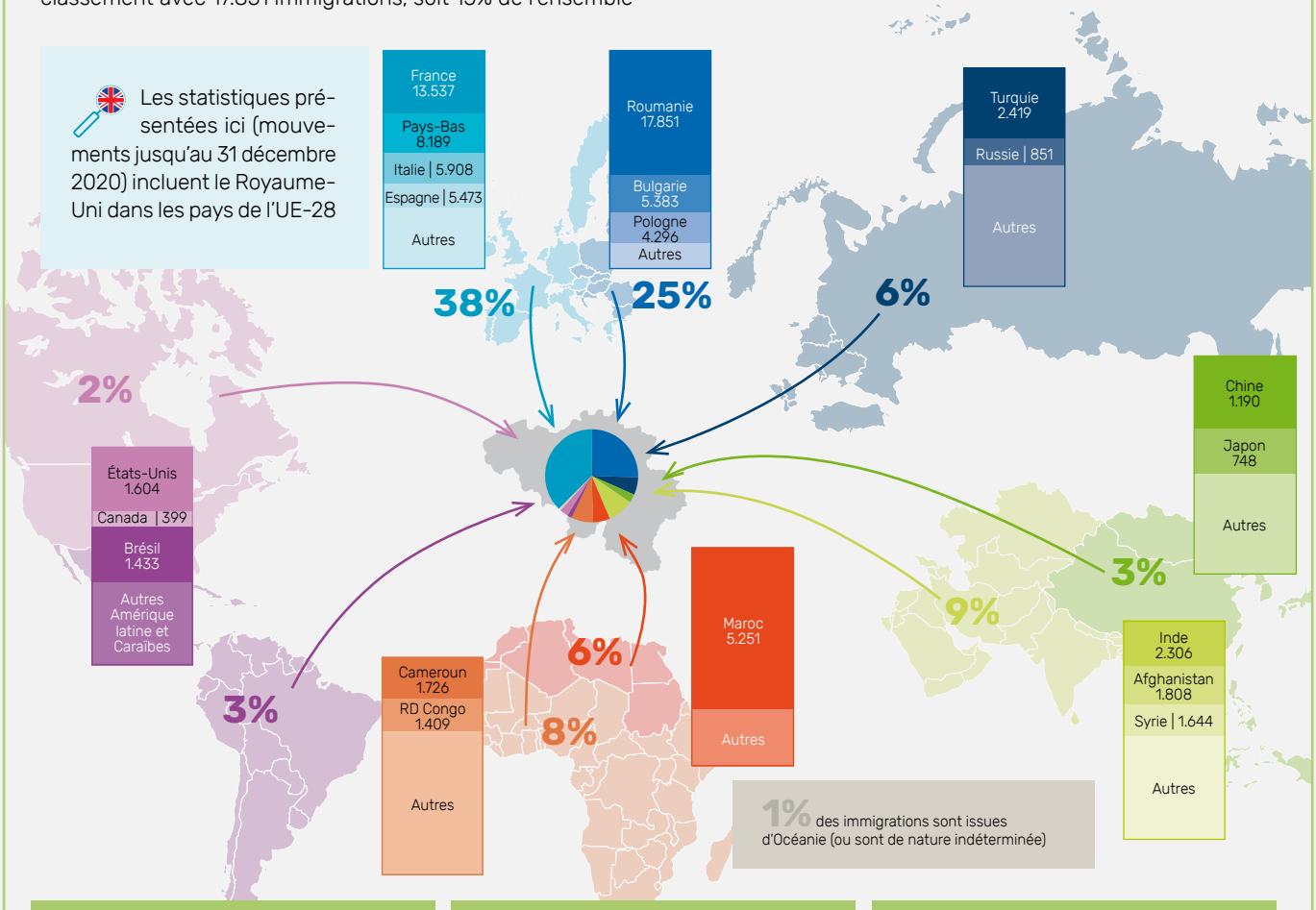

2000		
Top-15	Effectif	%
France	**8.723**	**14%**
Pays-Bas	**7.434**	**12%**
Maroc	**6.211**	**10%**
Royaume-Uni	**3.342**	**5%**
Italie	**3.242**	**5%**
Allemagne	**3.135**	**5%**
Turquie	**3.054**	**5%**
États-Unis	**2.814**	**4%**
Espagne	**1.517**	**2%**
Portugal	**1.497**	**2%**
RD Congo	**1.268**	**2%**
Pologne	**1.152**	**2%**
Japon	**897**	**1%**
Chine	**842**	**1%**
Inde	**683**	**1%**
Autres	***16.791***	***27%***
Total	**62.602**	

2010		
Top-15	Effectif	%
France	**14.071**	**10%**
Maroc	**10.360**	**7%**
Pays-Bas	**9.654**	**7%**
Pologne	**9.121**	**6%**
Roumanie	**8.447**	**6%**
Espagne	**4.795**	**3%**
Italie	**4.747**	**3%**
Bulgarie	**4.553**	**3%**
Turquie	**3.914**	**3%**
Allemagne	**3.389**	**2%**
RD Congo	**3.200**	**2%**
Russie	**3.116**	**2%**
Portugal	**2.910**	**2%**
États-Unis	**2.742**	**2%**
Inde	**2.475**	**2%**
Autres	***52.877***	***38%***
Total	**140.371**	

2020		
Top-15	Effectif	%
Roumanie	**17.851**	**15%**
France	**13.537**	**11%**
Pays-Bas	**8.189**	**7%**
Italie	**5.908**	**5%**
Espagne	**5.473**	**5%**
Bulgarie	**5.383**	**4%**
Maroc	**5.251**	**4%**
Pologne	**4.296**	**4%**
Portugal	**3.880**	**3%**
Allemagne	**2.848**	**2%**
Turquie	**2.419**	**2%**
Royaume-Uni	**2.410**	**2%**
Inde	**2.306**	**2%**
Afghanistan	**1.808**	**1%**
Cameroun	**1.726**	**1%**
Autres	***38.153***	***31%***
Total	**121.438**	

Source : Statbel

Genre et immigrations

En 2020, 46% des immigrations étrangères concernent des femmes. Cette proportion est stable ces dernières années, mais elle était plus élevée il y a 20 ans. En 2000, il y avait autant d'hommes que de femmes parmi les immigrants étrangers. Les évolutions des immigrations par sexe selon l'origine des immigrants permet d'expliquer cette tendance.

La proportion de femmes est en effet très variable selon la nationalité des immigrants, et elle varie également dans le temps. Les personnes en provenance des États entrés dans l'UE à partir de 2004 sont de plus en plus majoritairement des hommes. Pour ce groupe, la proportion de femmes est passée de 63% en 2000 à 36% en 2020. Cette masculinisation des immigrations est particulièrement frappante pour les Roumains, qui représentent 15% de l'ensemble des immigrations en 2020. Les mouvements en provenance d'Asie occidentale sont en augmentation ces dernières années, et l'écart entre sexes vient des hommes, plus nombreux que les femmes. Cette tendance contribue également à la masculinisation de l'ensemble des immigrations.

Répartition des immigrations d'étrangers selon le sexe en 2020

À l'inverse, certains mouvements migratoires en provenance de pays d'Asie orientale ou d'Amérique latine sont plus majoritairement féminins. Les immigrations de Thaïlandais, de Philippins, de Brésiliens ou de Colombiens sont par exemple majoritairement féminins. Cependant, ces groupes de nationalités représentent une part moins importante dans les mouvements migratoires vers la Belgique, et pèsent donc moins dans la moyenne observée.

Mouvements d'immigration selon la nationalité et le sexe

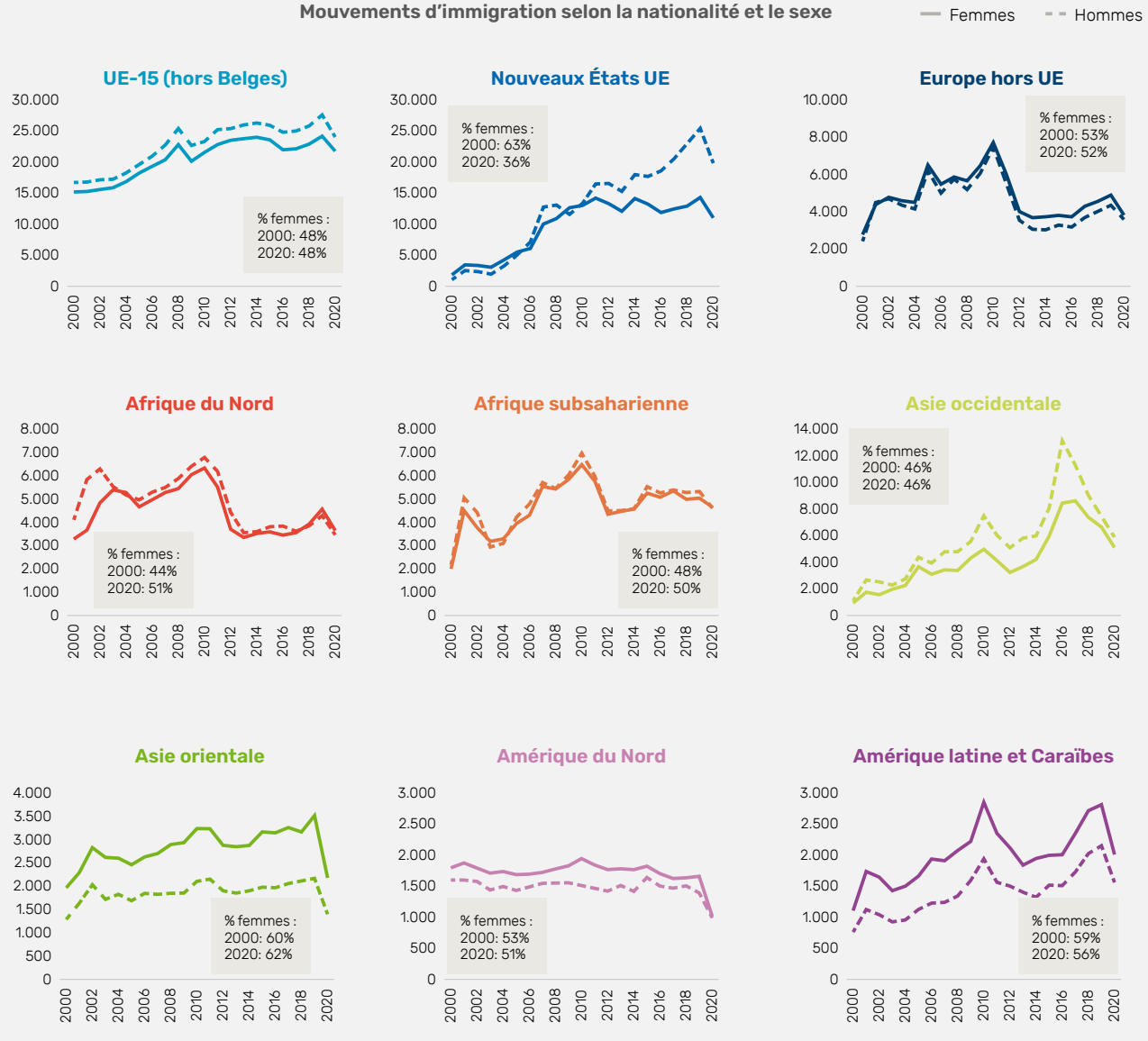

Source : Statbel

Premiers titres de séjour

Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique ou à l'étranger

Les statistiques présentées ici (mouvements jusqu'au 31 décembre 2020) incluent le Royaume-Uni dans les pays de l'UE-28

Statistiques sur les premiers titres de séjour

Pour comprendre la composition des mouvements migratoires, il est intéressant de savoir dans quel contexte les migrants sont arrivés en Belgique. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'aborder les motifs légaux de migration. Juridiquement, il serait plus exact de parler de cartes et de documents de séjour, car aucun « titre de séjour » n'est délivré aux citoyens de l'UE. Par facilité de langage, le terme « titre de séjour » est utilisé ici pour désigner à la fois les citoyens de l'UE et les citoyens non européens.

Comme dans les statistiques sur les mouvements d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres des premiers titres de séjour. Ils ne sont inclus dans les statistiques que s'ils sont reconnus comme réfugiés ou s'ils bénéficient d'une protection subsidiaire ou d'un premier titre de séjour sur une autre base.

En 2020, 109.600 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes de nationalité étrangère résidant en Belgique.

Parmi ces personnes, la très grande majorité (84%) sont des immigrants, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger.

- Les étrangers **qui entrent sur le territoire belge** doivent s'inscrire dans la commune où ils résident et se voient ensuite délivrer un titre de séjour en fonction de leur type de visa ou de leur autorisation de séjour.
- Les **étrangers nés en Belgique** doivent également être inscrits dans les registres et reçoivent donc également un premier titre de séjour.

Premiers titres délivrés à des étrangers selon le pays de naissance

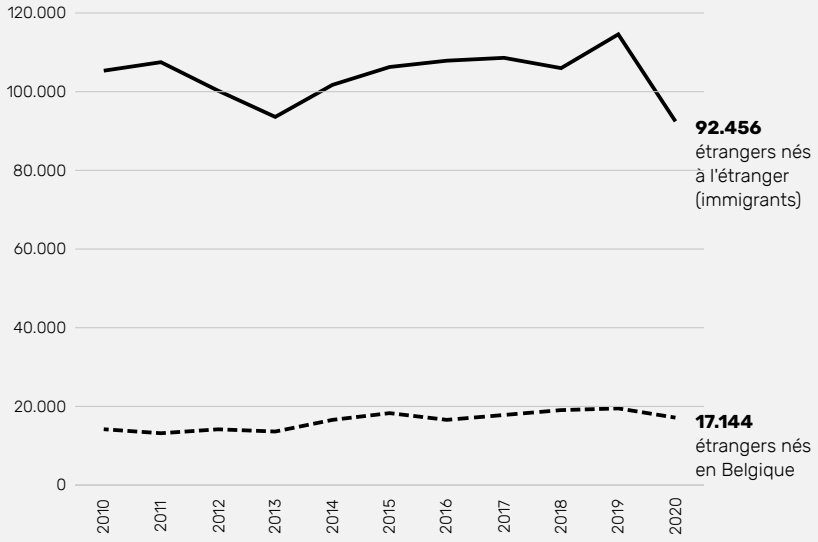

Répartition des 109.600 premiers titres de séjour délivrés en 2020

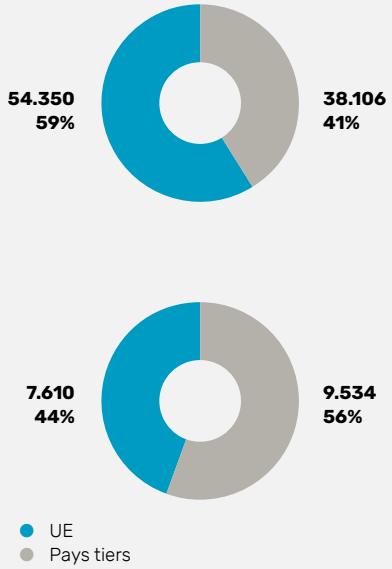

Source : OE

Immigrants (92.456)

Évolution des premiers titres délivrés selon la nationalité

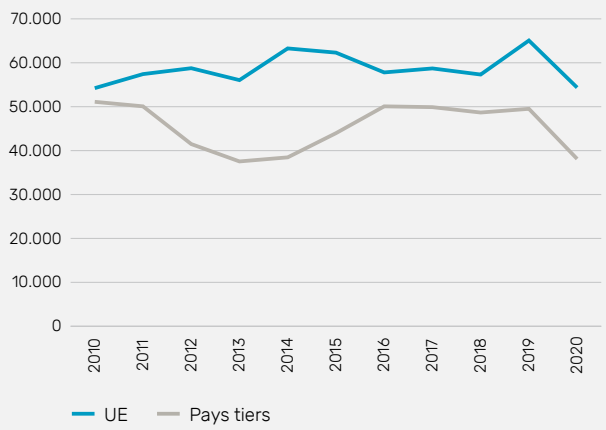

Motifs (2020)

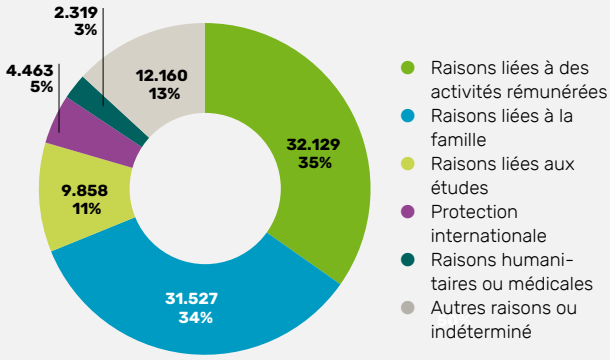

- En 2020, 92.456 premiers titres de séjour ont été délivrés à des personnes nées à l'étranger et vivant actuellement en Belgique. Parmi elles, la majorité (59%) a la nationalité d'un pays de l'UE.
- Tout comme les mouvements d'immigration (cf. infra), le nombre de titres de séjour délivrés en 2020 est inférieur à celui observé en 2019 (-19%), conséquence d'une mobilité internationale moins importante en raison des restrictions de mouvements depuis le début de la pandémie de Covid-19.
- Les principaux motifs légaux sont les activités rémunérées (35%), et juste après, les raisons liées à la famille (34%). Viennent ensuite les études, représentant 11% des premiers titres. Comme l'indique la page ci-contre, la répartition des principaux motifs varie fortement selon la nationalité.

Source : OE

Étrangers nés en Belgique (17.144)

Évolution des premiers titres délivrés selon la nationalité

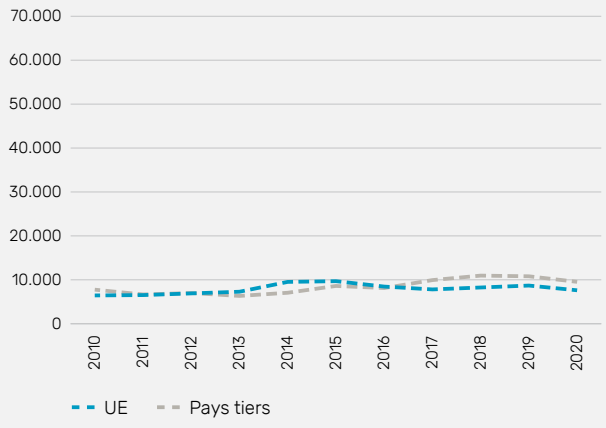

Motifs (2020)

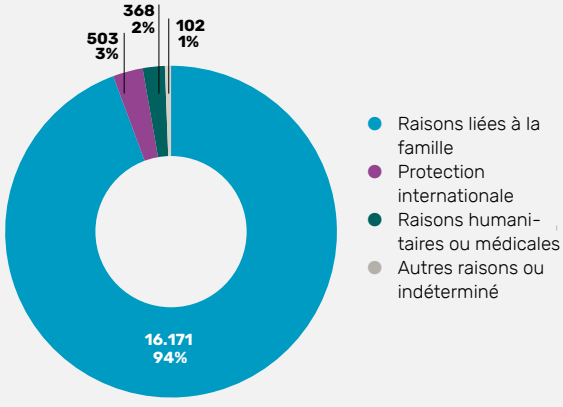

- En 2020, 17.144 premiers titres de séjour ont été délivrés à des étrangers nés en Belgique. Parmi ces personnes, les ressortissants de pays tiers sont plus nombreux (56%).
- À quelques exceptions près, cette catégorie ne comprend pas d'immigrés, mais des enfants nés en Belgique de parents de nationalité étrangère. C'est d'ailleurs ce qui explique que la très grande majorité de ces titres sont délivres dans le cadre de raisons liées à la famille.
- Les premiers titres délivrés dans le cadre de la protection internationale ou pour des raisons humanitaires ou médicales concernent des ressortissants de pays tiers.

Source : OE

Motifs légaux de séjour pour les immigrants, citoyens de l'UE

Les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers ont des profils migratoires très différents.

Parmi les **citoyens de l'UE**, plus de la moitié des premiers titres de séjour sont accordés pour des raisons liées à une activité rémunérée. C'est le motif principal de leur séjour (51%). Viennent ensuite les raisons familiales (27%) et d'études (8%). Enfin, seuls 8 premiers titres de séjour (0,01 %) ont été accordés pour des raisons humanitaires ou médicales.

54.350 premiers titres de séjour délivrés à des immigrants, citoyens de l'UE en 2020

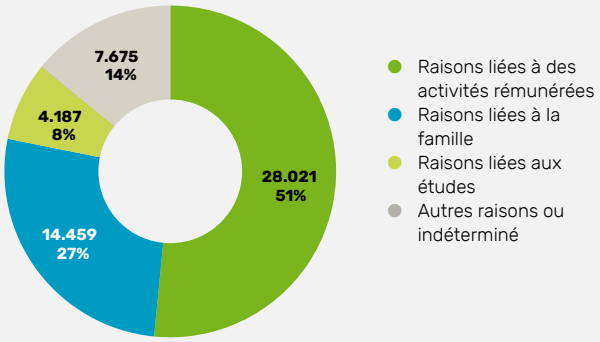

Principales nationalités ayant obtenu un premier titre de séjour ces 10 dernières années et évolution 2010-2020

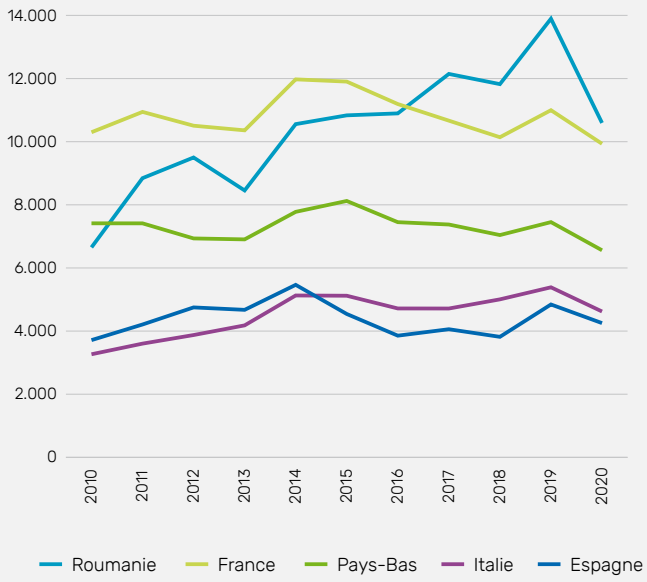

Répartition des motifs pour ces cinq nationalités en 2020

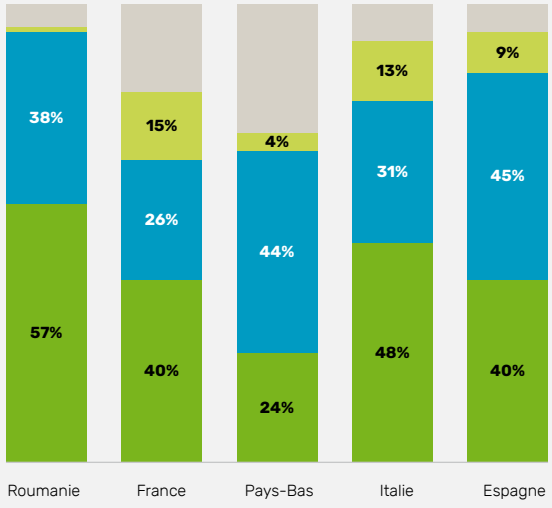

- Depuis 2017, les Roumains arrivent en tête de classement, et sont suivis par les Français et les Néerlandais. Entre 2019 et 2020, la plupart des nationalités UE ont connu un recul, mais les Roumains affichent la baisse la plus importante (24% de premiers titres en moins).
- Les profils de migrants selon le motif diffèrent d'une nationalité à l'autre. Les Roumains se caractérisent par exemple par une proportion élevée de premiers titres délivrés pour une activité rémunérée (57% contre 51% pour la moyenne des nationalités UE), alors que les Français ou les Italiens affichent une proportion d'étudiants au-dessus de la moyenne (15 et 13% contre 9% pour la moyenne des nationalités UE). En moyenne, 27% des premiers titres délivrés à des citoyens UE sont liés à des raisons familiales. Pour certaines nationalités cependant, cette proportion est bien plus élevée : c'est notamment le cas des Néerlandais (44%) ou des Espagnols (45%).

Source : OE

Motifs légaux de séjour pour les immigrants, ressortissants de pays tiers

Pour les **ressortissants de pays tiers**, les raisons familiales sont le principal motif de migration (45 %). Comme en 2019, les motifs d'études (15 %) occupent la deuxième place, suivis des activités rémunérées (11 %) et de la protection internationale (11%). Les raisons humanitaires ou médicales occupent une plus grande place qu'en 2019 (6% en 2020, contre 2% en 2019). Les « autres raisons » comprennent principalement des raisons non enregistrées, ainsi qu'un nombre très limité de titres pour les MENA et les victimes de traite des êtres humains.

38.106 premiers titres de séjour délivrés à des immigrants, ressortissants de pays tiers en 2020

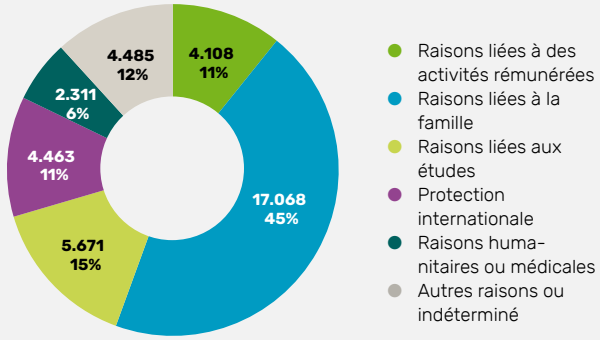

Principales nationalités ayant obtenu un premier titre de séjour ces 10 dernières années et évolution 2010-2020

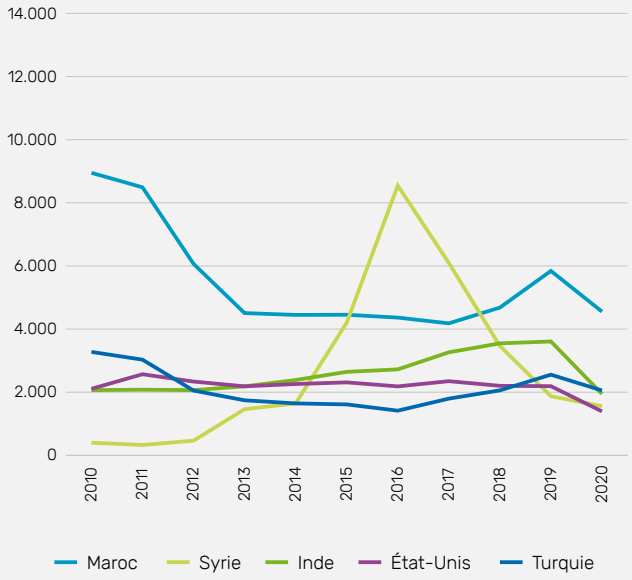

Répartition des motifs pour ces cinq nationalités en 2020

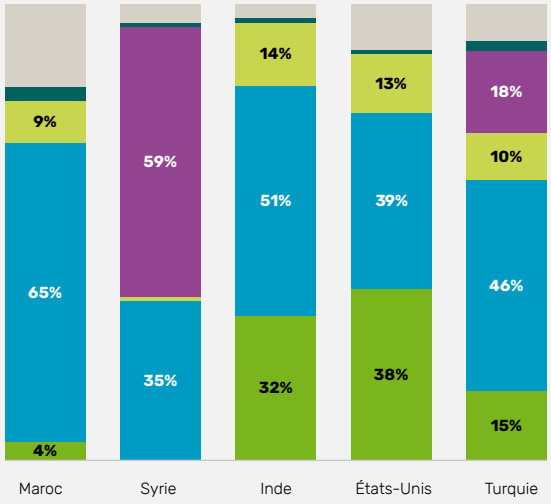

- Parmi les ressortissants de pays tiers, les Marocains sont en tête du classement. Entre 2010 et 2013, le nombre de premiers titres de séjour pour les Marocains a fortement diminué. Ces ressortissants ont particulièrement été touchés par la Réforme de 2011 en matière de regroupement familial. Les Marocains se distinguent d'autres nationalités de pays tiers par une proportion élevée de premiers titres délivrés pour des raisons familiales (65% contre 45% pour la moyenne des nationalités des pays tiers).
- Le nombre de premiers titres de séjour a fortement augmenté entre 2015 et 2017 pour les Syriens (8.500 premiers titres de séjour délivrés en 2016), pour redescendre sous la barre des 2.000 depuis 2019. Ils affichent un profil bien différent des autres nationalité : 59% des premiers titres sont délivrés dans le cadre de la protection internationale (contre 11% pour la moyenne des nationalités de pays tiers), et 35% pour des raisons familiales.
- Les Indiens ou les Américains se caractérisent par des proportions de premiers titres délivrés pour une activité rémunérée plus élevée qu'en moyenne (32 et 38% contre 11% pour la moyenne).

Source : OE

Take aways

La population au 1er janvier 2021

1.447.853 personnes de nationalité étrangère résident officiellement en Belgique au 1er janvier 2021. Elles représentent 13% de la population.

Parmi les **10.073.385 de Belges**, la grande majorité (7.753.000 personnes) sont d'origine belge, tandis que 2.320.385 sont d'origine étrangère.

Sur **10 habitants** en Belgique,

- **8** sont des Belges dont la première nationalité est belge,
- **1** a une nationalité étrangère,
- **1** a une première nationalité étrangère et est devenu belge.

Les mouvements migratoires en 2020

121.438

immigrations d'étrangers ont été enregistrées en Belgique en 2020, et **73.108 émigrations**.

En raison de la pandémie, il y a eu moins de mouvements migratoires que les années précédentes.

Pour 10 immigrations de citoyens de l'UE, on compte 7 émigrations.

Pour 10 immigrations de ressortissants de pays tiers, on compte 4 émigrations.

63%

des immigrations étrangères proviennent **d'un pays de l'UE**, 6% d'un pays européen hors UE. 14% concernent le continent africain et 12% le continent asiatique.

Parmi les **principales nationalités**, on compte les Roumains (15%), les Français, les Néerlandais, les Italiens, les Espagnols et les Bulgares.
Ce n'est qu'en 7ème position qu'arrive la première nationalité hors UE : les Marocains (4%).

46%

des immigrations étrangères concernent des **femmes**.

Cette proportion est très variable selon la nationalité des immigrants.

Les personnes en provenance des nouveaux États de l'UE sont de plus en plus majoritairement des hommes. Les mouvements en provenance d'Asie occidentale, en augmentation ces dernières années, affichent également une masculinisation des immigrations.

Les premiers titres de séjour délivrés en 2020

92.456 **premiers titres de séjour** ont été délivrés en Belgique en 2020 à des immigrants c'est-à-dire à des étrangers nés à l'étranger. A ceux-ci s'ajoutent 17.144 premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés en Belgique.

59% des premiers titres de séjour délivrés à des immigrants concernent des **citoyens de l'UE** (54.350 premiers titres).

Depuis 2017, les **Roumains** arrivent en tête de classement, et sont suivis par les Français et les Néerlandais.

41% des premiers titres de séjour délivrés à des immigrants concernent des **citoyens de pays tiers** (38.106 premiers titres).

Parmi les ressortissants de pays tiers, les **Marocains** sont en tête du classement. Suivent ensuite les Turcs, les Indiens, les Syriens et les Américains.

Parmi les citoyens de l'UE, plus de la moitié des premiers titres de séjour sont accordés pour des **raisons liées à une activité rémunérée** (51%). Viennent ensuite les raisons familiales (27%) et d'études (8%).

Pour les ressortissants de pays tiers, **les raisons familiales** sont le principal motif de migration (45 %), suivi des études (15 %), des activités rémunérées (11 %) et de la protection internationale (11%).

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Le rapport *La migration en chiffres et en droits* a vocation à informer chaque année sur l'actualité des flux migratoires et le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Myria
Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be

www.myria.be
@MyriaBe
www.facebook.com/MyriaBe
www.linkedin.com/company/myria-federal-migration-centre

MYRIA
Centre fédéral Migration

E.R. : Koen Dewulf, Directeur de Myria - Place Victor Horta 40 • 1060 Bruxelles - www.myria.be - myria@myria.be - juin 2022